



Charte Accessibilité Handicap

Document créé le 11/12/2021 - V1

Afin de garantir l'égalité des droits et des chances et de permettre l'accès à la formation, au développement des compétences et aussi dans la validation du parcours des personnes en situation de handicap (visible ou invisible), la société CaïpiRinHa Conseil met des actions en œuvre pour favoriser l'accueil et l'adaptation ses prestations :

- ✓ Questionnement lors de l'entretien préalable de la situation de handicap visible ou invisible de la personne qui souhaite suivre un accompagnement,
- ✓ Possibilité de réaliser le bilan de compétences dans des locaux adaptés et accessibles au fauteuil roulant, ou si besoin l'ensemble des formations peut se dérouler à distance en visioconférence,
- ✓ L'ensemble du personnel est formé et informé au sujet de l'accueil des personnels handicapés par le référent handicap : Frédérique Gauthier
- ✓ L'orientation vers des réseaux partenaires comme l'Agefiph ou la MDPH si besoin.

Votre contact sur le sujet : Frédérique Gauthier

 frederique@caipirinha-conseil.com

 **06.77.98.57.58**